

AP-FCG/Côte d'Ivoire affiliée à l'AP-FCG/UEMOA

FICHE D'ADHESION

Fiche Société à remplir et à retourner à :

Mme Rufine GNONGRE, **Trésorière Nationale** : e-mail : rgnongre@aveni-re.com
copies à Ali BAMBA, **Secrétaire Général** : e-mail : ali.bamba@aigf.ci
Bernard AGRE, **Trésorier National Adjoint** : e-mail : bernard.agre@paa.ci
Jean-Jacques ELLOYE, **Directeur Exécutif** Côte d'Ivoire et
Coordonnateur Régional UEMOA : e-mail : jjelloye@2cm-services.net

Organisme ou **Société** : Sigle

Représentée par Mlle Mme M.

Nom et Prénoms :

Fonction :

e.mail professionnel personnel :

e.mail privé :

Votre société est-elle une Entreprise Publique ? Oui Non

Votre société est-elle une filiale d'un Groupe Privé ? Oui Non

Si oui : ... Quel est le nom du Groupe ?

Observations et Motivations :

Voudriez-vous participer activement à la vie de l'AP-FCG/Côte d'Ivoire : Oui Non

- Si OUI, veuillez indiquer les trois (03) représentants de l'Entreprise (Nom, Prénoms et Fonction) :

.....
.....
.....

Ces Agents participeraient aux Travaux et Réflexions (ex. Travaux en Commissions ; Elaboration de Cahiers techniques)

- **Droit d'Adhésion** (perception unique dont 40% reversé à AP-FCG / UEMOA)

Personne Morale : Membre Actif **500 000 FCFA**

Membre Associé 350 000 FCFA

- Personne Physique 100 000 FCFA ou 50 000 FCFA

- **Cotisation Annuelle** en Côte d'Ivoire : **200 000 FCFA/an**

(Le taux de la cotisation Annuelle demeure la prérogative exclusive des Associations Nationales)

Règlement : - par **chèque barré** à l'ordre de : **AP-FCG / Côte d'Ivoire**

Banque des Dépôts du Trésor (ACCD) Agence Centrale – Abidjan

Compte N° **CI 650 01001 01044589 0006 02**

NB : a) le Droit d'Adhésion est dû une seule fois, et il est uniforme dans tous Etas de l'UEMOA.

Il confère la qualité de Membre Actif ou de Membre Associé de l'AP-FCG/UEMOA

et de l'Association Nationale dans son pays, en l'occurrence l'AP-FCG / Côte d'Ivoire.

b) la cotisation annuelle est la principale ressource de l'Association. Elle est recouvrable chaque année.

c) le Conseil d'Administration peut, au besoin, lever des cotisations exceptionnelles, qui doivent être entérinées par l'Assemblée Générale

d) Les Statuts et le Règlement Intérieur sont consultables et disponibles auprès du Directeur Exécutif

Fait à Abidjan le

Signature et Cachet